



# COMMUNE D'ARZIER – LE MUIDS

## Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 21 juin 2021

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 21 JUIN 2021

#### EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Le Président : M. Christophe Patarin

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 21 juin 2021 :

1. 37 membres étaient présents, 6 excusés et 4 absents (MM Philippe Fouchault, Steve Pellaton, Valentin Rais et Inal Uygur);
2. Le Conseil Communal a adopté à l'unanimité par 36 oui, 0 non et 0 abstention l'ordre du jour de la séance du 21 juin 2021 ;
3. Le Conseil Communal a adopté par 31 oui, 1 non et 4 abstentions le procès-verbal de la séance du 31 mai 2021 ;
4. Le Conseil Communal a accepté à l'unanimité (36 oui, 0 non et 0 abstention) le **préavis municipal No 10/2021** : Comptes 2020 ;
5. Le Conseil Communal a approuvé à une large majorité (35 oui, 0 non et 1 abstention) le **préavis municipal No 11/2021** : Rapport de gestion 2020 ;

La séance est levée à 21h43

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 21 juin 2021.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 4 à 5 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président  
Christophe PATARIN



La Secrétaire suppléante  
Nathalie GAY